

L'AGRICULTEUR,

Rédigé en collaboration.

ST. BONIFACE, 1er MAI 1891.

LES CERCLES AGRICOLES.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Immigration peut autoriser l'établissement de deux cercles dans chaque division électorale sur demande à lui adressée à cette fin par vingt cinq résidents de la partie de la division où se trouve le siège du cercle. Ces personnes signatures devront avoir versé entre les mains du secrétaire-trésorier intérimaire au moins cinquante centins. Il devra être donné dans la *Gazette de Manitoba* au moins un mois d'avis préalable de la première assemblée pour l'organisation et de l'endroit où elle sera tenue.

Les officiers à élire sont un président, un vice-président et un secrétaire-trésorier.

Ce dernier doit transmettre chaque année un rapport contenant une liste des membres actifs et un résumé des délibérations, au ministre de l'Agriculture.

Le gouvernement pourra accorder à chaque cercle ainsi organisé un montant égal aux souscriptions versées de ses membres.

Si les circonstances l'exigent cette distribution peut se faire au *pro rata* entre chaque cercle, dans le cas par exemple où la *Législature* ne voterait pas une somme suffisante pour couvrir le total souscrit par les cercles agricoles dans la Province.

Nous croyons peu à l'efficacité de ces institutions sous de semblables auspices. D'abord l'étendue de territoire que devra couvrir chaque cercle, rendra nécessairement les assemblées difficiles, rares, et leur enlève ce caractère d'intimité, qui devrait en faire des écoles d'agriculture pratique par excellence. Nous craignons beaucoup, qu'il soit difficile d'arriver à quelque chose de réel.

Nous sommes d'opinion que pour accomplir tout le bien dont il est susceptible, un cercle ne doit pas embrasser plus d'une paroisse. Nous avons dit pourquoi précédemment.

Cependant pour être juste disons que le

gouvernement tente un essai et que l'on en viendra avant longtemps à adopter le système suivi dans la province de Québec. En attendant il vaut toujours mieux se prévaloir de ce que l'on offre.

LES LEGUMES.

Ceux qui s'occupent d'industrie laitière devraient récolter des légumes. Nous ne disons pas en grande quantité, car la question des légumes comme nourriture des vaches laitières est beaucoup discutée et nous n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui. Cependant, nous croyons qu'il serait très facile de faire des expériences peu coûteuses qui ne feraient aucun tort et seraient tout à fait concluantes.

Chez tous les cultivateurs, en effet il y a du terrain que l'on ne sait ni ne peut souvent utiliser. Que l'on s'en serve pour cultiver des légumes, navets carottes etc. Durant l'été nos gras pâturages suffisent amplement à nos vaches laitières. Elles trouvent dans l'herbe de nos prairies la nourriture salubre qui produit le lait de qualité supérieure. Sous ce rapport nous possédons un grand avantage sur les provinces de l'Est, ou même en été, l'on est obligé de soigner les vaches laitières si l'on veut qu'elles rapportent tout le bénéfice dont elles sont susceptibles.

Cependant, à l'automne lorsque l'herbe a perdu, sa sève, lorsque les fabriques de beurre ou de fromage se ferment, il s'écoule encore un certain intervalle que l'on pourrait utiliser pour augmenter la production du lait, et en même temps celle du beurre domestique, qui, à cette saison est toujours de qualité supérieure et commandes de très-haut prix.

Ne serait-ce pas une expérience avantageuse, que de donner aux vaches à lait pendant cette saison une ou deux rations de légumes, par jour. Dans tous les cas il doit y avoir plus que compensation. Si la production du lait n'est pas notablement augmentée, la condition de la vache pour entrer en hivernement l'est, et cela ne nuit pas.

Nous donnerons en temps opportun les moyens à prendre pour conserver les légumes durant l'hiver.

AUX CULTIVATEURS !

Épargnez votre argent en achetant vos Marchandises chez

M. Gentes & Cie

AVENUE :-: TACHE,
SAINT-BONIFACE,

Ayant décidé de ne faire de commerce que pour ARGENT COMPTANT, nous vendrons notre immense assortiment à prix réduits. La liste des prix suivants vous convaincra du bon marché :

Thé de 15 à 50 cts. la livre,
Sucre, 13 livre pour \$1.00,
Farine Process, \$2.75,
Strong Baker, \$2.30,
XXXX, \$1.40,
Boss Baker, \$1.80,
Bon Bon, \$1.80
Superfine, \$1.20,

— AINSI —

UN ASSORTIMENT COMPLET
TROP LONG A ÉNUMÉRER,

EN

Épiceries, Provisions,

VERRERIE, FAIENCE,
VAISSELLE,

CHAUSSURES

De toutes sortes et tous prix,

FARINE, SON, GRU, AVOINE,
BLÉ, ETC., ETC., AUX PRIX
DES MOULINS.

N'oubliez pas l'endroit du bon marché,

M. Gentes & Cie

MARCHANDS,

Avenue Taché, St. Boniface.

1906-89